



Vente d'un terrain appartenant à 3 héritiers (mère + 2 filles).

Par **francoise**, le **20/05/2008** à **11:22**

Au décès de mon père, ma soeur et moi avons laissé l'usufruit de l'héritage à ma mère. Ma mère a signé un compromis de vente d'une parcelle de terrain sans m'intégrer dans les négociations avec le promoteur. Le notaire ne m'a rien dit non plus car il avait omis de vérifier que ce terrain appartenait à 3 personnes (ma mère, ma soeur et moi), ma mère lui ayant dit que c'était le sien. Aujourd'hui le notaire s'est aperçu de son erreur et ma mère me dit que je suis obligé de signer le contrat de vente. Le prix négocié ne me convient pas, quels sont mes recours, le notaire a-t'il fait une faute grave du fait qu'il a laissé signer le compromis sans m'avertir?

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **23:54**

Vous pouvez simplement refuser de signer, ce qui, je pense, provoquera la nullité de la vente...mais je vous conseille de voir très vite un avocat ou un autre notaire pour vous en assurer.

Cordialement